

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2024 à 9H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 23 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

15 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Sylvie Gourdon Julien Dufay Michèle Bugnet	Ghislaine Eynard Michel Légerot Danielle Lopez Jean Benat
4 procurations	Romain Espinosa a donné pouvoir à Jean-Antoine Espinosa Mélanie Tricot a donné pouvoir à Christophe Reynier-Duval	Maeva Aubertin a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Nathalie Runser a donné pouvoir à Jean Benat
4 absents	Laure Barnini Anne-Laure D'Alauzier	Jennifer Bremond	Richard Giner

Secrétaire de séance	Christelle Aubertin
Délibération	23.12.02
Objet :	Création d'un emploi permanent – chef de service police municipale
Rapporteur	Christelle Aubertin
N° Acte	7.1

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est nécessaire de créer un emploi permanent compte tenu des besoins d'une meilleure organisation du service, il convient de renforcer les effectifs du service de police municipale.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/01/2025, un emploi permanent de chef de police municipale relevant de la catégorie B et du grade de chef de service de police municipale principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

En conséquence et après consultation des commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de chef de service de police municipale principal de première classe relevant de la catégorie hiérarchique B, pour effectuer les missions de chef du service de la police municipale, à temps complet, à compter du 01/01/2025.
- De modifier le tableau des emplois et des effectifs.
- Que les crédits correspondants seront prévus au budget.

**Votes contre : Mme Runser, Mme Eynard, M Benat**

**Dossier adopté à la majorité absolue**

Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme  
Caderousse le 23 décembre 2024  
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL  
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

